

Ressources nationales pourrait nous donner un rapport sur l'état de la route de l'Alaska. Il y aurait eu des effondrements et la route serait fermée à certains endroits, paraît-il?

M. John N. Turner (secrétaire parlementaire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je tiens cette question comme préavis et je renseignerai le député à ce sujet plus tard.

(Texte)

LES AÉROPORTS

CHIBOUGAMAU—DEMANDE DE PERMIS D'EXPLOITATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports. Peut-il dire à la Chambre si des demandes ont été faites par les autorités de la ville de Chibougamau pour l'obtention d'un permis permettant l'exploitation d'un aéroport près de cette ville?

(Traduction)

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous avons reçu de la ville de Chibougamau des instances au sujet de l'aéroport. La demande n'étant pas très claire, nous ne savons pas exactement ce qu'elle propose. Nous avons donc décidé d'envoyer à Chibougamau un inspecteur du ministère des Transports étudier la question avec les autorités municipales. Sauf erreur, notre inspecteur est à Chibougamau aujourd'hui même.

L'AVIATION ROYALE DU CANADA

SUMMERSIDE (Î. P.-É.)—QUESTION AU SUJET DU PROLONGEMENT DE LA PISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, hier le plus ancien représentant de Queens (M. MacLean) m'a posé une question au sujet de la reconstruction de deux pistes d'atterrissage à Summerside. Quant au programme qui, aux dires de l'honorable représentant, avait été entrepris par le gouvernement antérieur, je tiens à lui dire qu'aucun programme de construction ou de reconstruction d'une seconde piste à Summerside n'avait été approuvé. La piste principale d'atterrissage à Summerside a été prolongée de 8,000 pieds en 1956-1957, au moment où l'avion militaire Argus a fait partie du commandement aérien maritime. C'est la seule piste d'atterrissage dont la construction a été autorisée à la base de l'ARC

[M. Leboe.]

de Summerside au cours des dernières années. L'ARC a établi un fonds d'entretien afin de garder cette piste en bon état. On a autorisé, pour l'année financière 1963-1964, des réparations d'envergure aux pistes de circulation et aux terrains de stationnement.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Une question complémentaire. Dois-je comprendre que dans les prévisions budgétaires qui ont été déposées aucun montant n'est affecté à une telle construction cette année?

L'hon. M. Cardin: D'après mes renseignements, c'est exact.

LA LOI SUR L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

MODIFICATIONS CONCERNANT LE NOMBRE DE MEMBRES, LES FONDS, L'ADMINISTRATION, ETC.

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État) propose la 3^e lecture du bill n° C-80 modifiant la loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Avant la troisième lecture du bill, je voudrais formuler quelques observations à l'intention des députés et plus spécialement du secrétaire d'État.

Si je prends la parole maintenant, c'est que l'honorable représentant a fait savoir qu'il était lui-même tenté de reprendre la parole. S'il acceptait de ne pas le faire, je ne serais pas tenté de prendre la parole non plus. Toutefois, aucun représentant des provinces atlantiques ne voudrait réellement décourager le ministre de reprendre la parole à propos d'une mesure si importante pour la région. Il est en effet très important que le secrétaire d'État reprenne la parole, car certains points, en particulier ceux qui touchent le personnel de l'Office, appellent des éclaircissements dont profiteront non seulement les membres de la Chambre mais aussi les membres actuels de l'Office. Ces derniers constatent en effet que sans qu'il y ait eu faute de leur part, leur mandat est abrégé parce que les élections générales ont porté au pouvoir un parti politique qui ne voit pas d'un bon œil les nominations de l'ancien gouvernement.

C'est, d'après moi, la seule raison pour laquelle le gouvernement abrège de plusieurs années le mandat des membres actuels de l'Office. C'est un affront qu'il leur fait et le secrétaire d'État leur doit une meilleure explication que celle qu'il a donnée. Je voudrais savoir si le ministre a reçu des lettres des personnes en question et ce que disaient ces lettres.